


<b>Consignes sanitaires des parents lors de l'accueil de leur enfant</b>		
Procédure n°P-H&E-01	Date de création : 15/03/2020	Version : 2
Objet de la procédure : mettre en pratique par les parents les consignes sanitaires pour accueillir les enfants dans le cadre de la pandémie Covid-19		Page 1 sur 3
Dernières modifications : application des consignes sanitaires suite au déconfinement du 11 mai 2020		

## I. Arrivée des parents et les enfants

### 1. Conditions préalables :

- 1) Prise de température de l'enfant à la maison : vous devez prendre la température de votre enfant tous les matins.  
Si la température dépasse 38°C, votre enfant ne pourra pas être accueilli. Dans ce cas, vous devez appeler la crèche pour prévenir que votre enfant ne sera pas accueilli pour cause de température et préciser la nature du symptôme.
- 2) Port du masque obligatoire : vous devrez vous présenter à la crèche avec un masque (quelque soit le type de masque).
- 3) Créneau horaire : vous devrez obligatoirement respecter le créneau horaire d'arrivée qui aura été convenu entre vous-même et la crèche. Un temps de transmission d'environ 5 minutes maximum est prévu pour les transmissions.  
  
En cas de non-respect du créneau horaire, le parent attendra dans le jardin que les autres parents soient sortis de la crèche.
- 4) Jouets de la maison : il est strictement interdit d'amener des jouets, des doudous et autres biens personnels de la maison.
- 5) Nombre de personnes venant amener l'enfant : un seul parent est admis pour venir amener l'enfant. Les frères et sœurs âgés de moins de 10 ans sont admis, s'il est impossible de les laisser seuls.
- 6) Autre accompagnant : si vous ne pouvez amener votre enfant, la personne que vous mandatez pour l'amener doit avoir été informée des consignes sanitaires à respecter. Son identité doit avoir été donnée à l'équipe préalablement.  
Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas faire venir les grands-parents.
- 7) Doudou(s) et tétine : les doudous et la tétine doivent obligatoirement rester à la crèche, où ils sont nettoyés régulièrement.
- 8) Vêtements propres : l'enfant doit venir avec des vêtements propres.

## Consignes sanitaires à respecter par les parents lors de l'accueil de leur enfant



Procédure n°P-H&E-01 | Date de création : 15/03/2020

Version : 2

Page 2 sur 3

### 2. Arrivée à la crèche :

*Respectez votre créneau horaire !*

- 1) Sonnez et entrez
- 2) Entrez dans la crèche et mettez les surchaussures
- 3) Allez dans la cuisine et lavez-vous les mains (voir panneaux affichés)
- 4) Lavez les mains de votre enfant
- 5) Revenez dans l'accueil
- 6) Faites les transmissions orales à l'auxiliaire
- 7) Donnez votre enfant à l'auxiliaire, avec le moins de contact physique possible
- 8) Enlevez les surchaussures
- 9) Sortez de la crèche
- 10) Ne refermez pas le portail

### II. Départ de la crèche des enfants :

*Respectez votre créneau horaire !*

- 1) Sonnez et entrez
- 2) Entrez dans la crèche et mettez les surchaussures
- 3) Allez dans la cuisine et lavez-vous les mains (voir panneaux affichés)
- 4) Revenez dans l'accueil
- 5) Ecoutez les transmissions orales faites par l'auxiliaire
- 6) Récupérez votre enfant, avec le moins de contact physique possible
- 7) Enlevez les surchaussures
- 8) Sortez de la crèche
- 9) Ne refermez pas le portail

### III. Symptômes & maladies

#### 1. Suspicion de COVID-19 :

En cas de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires, d'altération de l'état général ou de diarrhée, les parents s'engagent à ne pas confier à la crèche leur enfant. Les parents contactent leur médecin traitant.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'à l'issue d'une période d'au moins 8 jours après le début des symptômes et après au moins 48h sans fièvre (supérieure à 38°C). La disparition de la toux ne constitue pas un bon critère dans la mesure où une toux irritative peut persister au-delà de la guérison.

## Consignes sanitaires à respecter par les parents lors de l'accueil de leur enfant



Procédure n°P-H&E-01

Date de création : 15/03/2020

Version : 2

Page 3 sur 3

### 2. Autres maladies :

De façon générale, toute maladie contractée avec fièvre (maladies infantiles, gastro-entérite, rhino-pharyngite, otites etc..) par l'enfant ne permettra pas son accueil.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après au moins 48h sans fièvre (supérieure à 38°C).

### 3. Cas de fièvre durant l'accueil de l'enfant :

Si l'enfant a de la fièvre durant la période d'accueil, les parents sont appelés immédiatement et doivent venir le chercher au plus vite leur enfant.

Aucun antipyrétique ne pourra être donné à l'enfant, durant son temps d'accueil.